

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 V. 311 Vœu relatif à la pétition présentée par le collectif Rues En Paix.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les incivilités constatées dans le quartier Télégraphe-Pelleport-Saint-Fargeau qui s'expriment en particulier par des attroupements occasionnant des nuisances sonores et une dégradation de l'espace public (détritus, épanchements d'urine...) rendant la vie des riverains très difficile ;

Considérant les nombreuses rencontres entre la Mairie, le commissariat et les riverains du quartier sur les problématiques de sécurité et de tranquillité publique dans le secteur ;

Considérant la prochaine cellule opérationnelle du contrat de sécurité d'arrondissement portant sur ce quartier ;

Considérant la persistance des nuisances malgré une présence policière renforcée dans le quartier ;

Considérant qu'une délégation du collectif Rues en Paix a remis une pétition à ce sujet à Madame la Maire du 20^e arrondissement le 14 novembre, dans laquelle les membres font part de leurs doléances ;

Sur proposition de Mme Frédérique CALANDRA et des élus du Groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés,

Emet le vœu que :

- la Préfecture de Police donne les moyens au commissariat du 20^e de sanctionner davantage par procès-verbal les nuisances et incivilités commises dans le quartier.

- la Préfecture de Police prenne un arrêté limitant l'ouverture des épiceries de nuit dans le quartier Télégraphe-Pelleport-Saint-Fargeau à 23h afin de diminuer les nuisances.

- la Ville de Paris étende l'aire d'intervention de Jeunesse Feu Vert avec la création d'une nouvelle équipe dédiée au quartier Télégraphe-Pelleport-Saint-Fargeau.